

« Atelier d'échange sur le projet du code des collectivités locales »

Tunis 30 septembre

Lieu : hôtel El Mechtel, Tunis

Contexte :

Le Projet « Gouvernance démocratique au niveau local et régional », mis en œuvre par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe en Tunisie jusqu'en décembre 2017, fait partie de la politique du Conseil de l'Europe envers les régions voisines, qui s'adresse aux partenaires d'Afrique du Nord, du Moyen Orient et d'Asie centrale.

Les actions mises en œuvre par le Congrès dans le cadre de ce projet visent à renforcer la démocratie locale et régionale en Tunisie en contribuant notamment à l'établissement du cadre législatif permettant la mise en œuvre de la réforme de décentralisation dans le pays.

Objectif :

Alors que la Tunisie se lance dans la réforme du cadre juridique relatif à la décentralisation notamment avec l'élaboration du code des collectivités locales, en vue de préparer les futures élections municipales, l'expertise du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a été sollicitée et des contributions de ses experts ont été envoyées aux différentes parties prenantes.

La présente activité représente une opportunité d'échange de vues entre les différentes parties prenantes ainsi que de discussion des contributions du Congrès en vue de l'adoption du code des collectivités locales.

Quatre axes seront abordés dans ce but :

- Les finances des collectivités locales
- Les biens et les services municipaux
- Les compétences des collectivités locales
- Le contrôle des collectivités locales

Programme

« Atelier d'échange sur le projet du code des collectivités locales »

Tunis 30 septembre 2017

Lieu : hôtel El Mechtel, Tunis

8h30-9h00 Accueil et enregistrement des participants

9h00-9h30 Séance d'ouverture

Monsieur Xavier Cadoret, Vice-président et Porte-Parole suppléant sur le Partenariat Sud-Med du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Monsieur William Massolin, Directeur du bureau du Conseil de l'Europe en Tunisie

Monsieur Naceur Jbira, Président de la Commission de l'organisation de l'administration et des affaires des forces armées de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP)

9h30-9h45 Séance introductive : présentation du code des collectivités locales

Mokhtar Hammami, Président de l'instance prospective et du développement de la décentralisation

9h45-10h20 Première séance : « finances des collectivités locales »

9h45-10h05 : André Roux, Membre du Groupe d'Experts Indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale du Congrès

10h05-10h20 :

- Saoussen Jamoussi, Professeur universitaire
- Ahmed elsoussi, Professeur universitaire

10h20-10h55 Deuxième séance : « biens et services municipaux »

10h20-10h40 : Antonio Rebordão Montalvo, Membre du Groupe d'Experts Indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale du Congrès

10h40-10h55 :

- Monther Boussnina, Expert
- Habib Djeridi, Expert et Directeur Général au Ministère du Domaines de l'Etat et des Affaires Foncière

10h55-11h25 Débat

11h25-11h40 Pause-café

11h40-12h15 Troisième séance : « compétences des collectivités locales »

11h40-12h00 : Antonio Rebordão Montalvo, Membre du Groupe d'Experts Indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale du Congrès

12h00-12h15 :

- Yacine Turki, Professeur universitaire
- Salah Bousataa, Expert

12h15-13h00 Quatrième séance : « le contrôle des collectivités locales »

12h15-12h35 : André Roux, Membre du Groupe d'Experts Indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale du Congrès

12h35-13h00 :

- Mohamed Salah Ben Issa, Professeur universitaire
- Lotfi Tarchouna, Professeur universitaire

13h00-13h30 Débat

13h30-13h40 Clôture de l'atelier et recommandations

13h40 Déjeuner